

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

Blaze Products Corporation recommande aux clients recevant la présente fiche de données de sécurité (FDS) de la lire attentivement afin de prendre connaissance des éventuels dangers liés aux produits concernés. Pour votre sécurité, vous devez : (1) communiquer les informations figurant sur cette fiche à vos employés, agents et prestataires ; et (2) en remettre une copie à chacun de vos clients afin qu'ils puissent également renseigner leurs employés et leurs clients.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Combustible pour réchaud à base de méthanol gélifié Blaze Tous les combustibles de la gamme GB à base de méthanol Blaze
Synonyme(s)	Méthanol gélifié (bien de consommation) GB200 matières solides inflammables, organique, NSA (contient du méthanol gélifié)
Numéro CAS	67-56-1
Numéro CE	
Numéro INDEX	
Numéro d'enregistrement REACH	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées de la substance

Applications	Combustible à base d'alcool gélifié destiné à réchauffer des aliments exclusivement dans des réchauds. Le combustible est composé de méthanol gélifié. Tenir hors de portée des enfants et des animaux.
--------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom	BLAZE Products Corporation
Adresse	P. O. Box 1409 Shelbyville, KY 40066-1409 (États-Unis)
Téléphone	+1 (502) 633-0650
Contact	Chemtrec +1 (800) 424 9300 ou +1 (703) 527 3887

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	<u>États-Unis</u> : Numéro d'urgence joignable 24 h/24 : +1 (800) 424 9300 jour et nuit <u>Hors de la zone continentale des États-Unis</u> : +1 (703) 527 3887 (appels en PCV acceptés) (CHEMTREC).
-----------	--

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1.1. Classification du mélange selon la directive 1999/45/CE (DPD)

<i>Matière solide inflam. cat. 1</i>	<i>H228 Matière solide inflammable</i>
T – TOXIQUE	TOXIQUE : danger d'effets irréversibles très graves tels que la cécité en cas d'inhalation, de contact avec la peau et d'ingestion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

2.1.2. Classification du mélange selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Matière solide inflam. cat. 1	H228 Matière solide inflammable
Tox. aigu cat. 3	H301 Toxique en cas d'ingestion
Tox. aigu cat. 3	H311 Toxique par contact cutané
Tox. aigu cat. 3	H331 Toxique par inhalation
STOT SE1	H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes

2.2. Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02 Flamme SGH06 Tête de mort sur tibias SGH08 Danger pour la santé

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

SGH02 Danger
SGH06 Toxique aigu cat. 3
SGH08 Danger pour la santé (risque avéré d'effets graves pour les organes)
H228 Matière solide inflammable
H301 Toxique en cas d'ingestion
H311 Toxique par contact cutané
H331 Toxique par inhalation
H370 Danger pour la santé

Conseils de prudence
– Prévention

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

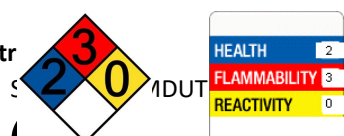
Conseils de prudence
– Intervention

P301 + P310 En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison (+1 800 222 1222) ou un médecin.
P303 + P361 + P353 En cas de contact avec la peau ou les cheveux : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304 + P340 En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P307 + P311 En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie, utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

Conseils de prudence – Stockage	P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conseils de prudence – Élimination	P501 Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux ou spécial conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

2.3. Autr



B4 – Solide inflammable.

D1A – Matière très toxique ayant des effets toxiques immédiats et graves.

D2A – Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom	N° CAS	N° CE	N° INDEX	[%]	Classification DSD/CLP	Limites de concentration spécifiques
Méthanol	67-56-1	200-659-6	603-001-00-X	< 74,8	Liq. inflam. cat. 2 ; H225 Tox. aigu cat. 3 ; H331 Tox. aigu cat. 3 ; H311 Tox. aigu cat. 3 ; H301	STOT SE1 ; H370 : C = 10 % STOT SE2 ; H371 : 3 % = C < 10 % STOT SE 1 ; H370
Acétone	67-64-1	200-662-2	606-001-00-8	< 0,4	Liq. inflam. cat. 2 ; H225 Irrit. oculaire cat. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336	-
Benzoate de dénatonium	3734-33-6	223-095-2	-	< 0,2 %	-	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Rincer à l'eau pendant 15 minutes en maintenant la paupière ouverte. Si l'irritation persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver soigneusement la zone exposée avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Transporter la victime à l'extérieur. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, administrer une respiration artificielle.
En cas d'ingestion	Si la victime est consciente, procéder à un rinçage de la bouche puis lui donner deux verres d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin ou un centre antipoison (+1 800 222 1222) immédiatement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.
Remarque générale	En cas de doute, demander conseil à un médecin et montrer l'étiquette du produit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Veuillez vous reporter à la rubrique 4.1.

INGESTION : **TOXIQUE**. peut entraîner des effets irréversibles tels que la cécité.

CONTACT AVEC LES YEUX : peut entraîner une irritation sévère, des rougeurs ou un larmoiement.

CONTACT AVEC LA PEAU : un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation modérée, une délipidation ou une dermatite.

INHALATION : toxique en cas d'inhalation des vapeurs. Peut entraîner une irritation des voies nasales et respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les effets peuvent être différés. L'administration d'éthanol peut inhiber le métabolisme.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie : utiliser de l'eau, de l'eau atomisée ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les *canettes fermées exposées* à une flamme ou à la chaleur peuvent exploser et projeter des fragments incandescents.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection intégrale.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients à risque avec de l'eau pulvérisée.
Point d'éclair (coupelle fermée, Tag) : 12,2 °C (54 °F).
Température d'inflammation : 221,1 °C (430 °F).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Conserver à l'écart de toute flamme ou autre source d'ignition. Aérer la zone. Porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas fumer.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les égouts/eaux de surface.
- 6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage** Éponger le produit renversé à l'aide de papier absorbant, d'une serpillière ou d'un autre matériau absorbant.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques** Veuillez vous reporter aux précautions énoncées dans la rubrique 7 pour plus d'informations sur la manipulation sans danger du produit. Veuillez vous reporter à la rubrique 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuels. Veuillez vous reporter à la rubrique 13 pour plus d'informations sur l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Conserver à l'écart de toute flamme ou autre source d'ignition. Aérer la zone. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Ne pas fumer. Manipuler conformément aux réglementations régionales et nationales en vigueur.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais (4 à 49 °C, soit 40 à 120 °F) et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes/de la lumière directe du soleil. Tenir au frais. Ne pas fumer.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Combustible à base d'alcool gélifié destiné à réchauffer des aliments exclusivement dans des réchauds.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composé	Unités TLV : limite tolérable	PEL : limite d'exposition admissible
Méthanol	200 ppm (peau)	200 ppm (peau)
Acétone	1 000 ppm	1 000 ppm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

- 8.2. Contrôles de l'exposition**
- Protection respiratoire : non requise dans des conditions normales d'utilisation.
- Protection des mains : non requise dans des conditions normales d'utilisation. Se laver immédiatement les mains avec de l'eau et du savon après avoir nettoyé du produit renversé ou porter des gants pour nettoyer la zone.
- Protection des yeux : non requise dans des conditions normales d'utilisation.
- Protection du corps : non requise dans des conditions normales d'utilisation.
- Mesures d'hygiène : se laver les mains après avoir manipulé les produits. Ne pas consommer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Gel solide au méthanol
Couleur	Bleu
Odeur	Odeur d'alcool
Seuil olfactif	Sans objet
pH	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition	170,6 °C (77 °F)
Point d'éclair	Coupelle fermée, Tag : 12,2 °C (54°F)
Inflammabilité	Inflammable
Auto-inflammabilité	452 °C (845,6 °F)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Sans objet
Propriétés explosives	Non
Propriétés comburantes	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet
Pourcentage de volatilité	98 %
Densité de vapeur (AIR = 1)	Sans objet
Densité relative	Sans objet
Densité	Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

Densité relative (H ₂ O = 1) à 26,7 °C (80 °F)	Sans objet
Solubilité dans l'eau	Quasi soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	Sans objet

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Généralement stable
10.2. Stabilité chimique	Généralement stable
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de risque de polymérisation dangereuse
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes nues, lumière directe du soleil <i>et consommation</i>
10.5. Matières incompatibles	Combustibles puissants
10.6. Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : contact avec la peau et les yeux et inhalation.

Symptômes : les symptômes des personnes exposées à cette substance comprennent des maux de tête, des nausées, des étourdissements, des somnolences et un assèchement ou une délipidation de la peau.

Toxicité aiguë	Par inhalation : CL ₁₀ (rat) – 64 000 ppm/4 h Par voie intra-péritonéale : DL ₅₀ (rat) – 9 540 mg/kg Par voie orale : DL ₁₀ (humain) – 340 mg/kg DL ₁₀ (homme) – 13 mg/kg DL ₅₀ (souris) – 870 mg/kg DL ₅₀ (rat) – 5 628 mg/kg Par voie intraveineuse : DL ₅₀ (souris) – 5 673 mg/kg Par voie sous-cutanée : DL ₅₀ (souris) – 9 800 mg/kg Par voie cutanée : DL ₅₀ (lapin) – 20 mg/kg Non déterminé : DL ₅₀ (homme) – 868 mg/kg
Corrosion/irritation cutanée	Humain (yeux) – 5 ppm Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation modérée, une délipidation ou une dermatite

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

Lésion/irritation oculaire grave	Lapin (yeux) – 40 mg (modéré) Peut entraîner une irritation sévère, des rougeurs et un larmoiement.
Sensibilisation cutanée Non déterminé	DL ₅₀ (lapin) – 20 mg/kg DL _{LO} (homme) – 868 mg/kg
Mutagenicité des cellules germinales	Non classifié
Cancérogénicité	Aucun effet cancérogène n'a été signalé pour ce produit
Toxicité pour la reproduction	Non classifié
STOT exposition unique	Non classifié
STOT exposition répétée	Non classifié
Danger d'aspiration	Non classifié

11.2. Autres informations

Inhalation : une inhalation excessive des vapeurs peut entraîner une irritation des voies nasales et respiratoires.

Ingestion : l'ingestion peut entraîner une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité	CL ₅₀ (96 h) – <i>Lepomis macrochirus</i> (crapet arlequin) – 15 400 mg/l NOEC – <i>Oryzias latipes</i> – 7,900 mg/l (200 h) CE ₅₀ (48 h) – <i>Daphnia magna</i> (daphnie) – 10 000 mg/l Inhibition de la croissance CE ₅₀ (98 h) – <i>Scenedesmus capricornutum</i> (algue) – 22 000 mg/l
12.2. Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucun potentiel de bioaccumulation. Coefficient de partage (n-octanol/eau) LogP – (-0,77).
12.4. Mobilité dans le sol	Ce produit n'est pas mobile dans le sol.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).
12.6. Autres effets néfastes	Demande biochimique en oxygène (DBO) : 600 à 1 120 mg/g Demande chimique en oxygène (DCO) : 1 420 mg/g

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets** Recycler/éliminer *de façon sûre*, conformément aux réglementations régionales et nationales en vigueur. Ne pas déverser le produit dans les canalisations.
- 13.2. Liste des codes CED** L'attribution des codes de déchets conformément à la directive européenne 91/692/CEE doit être effectuée en tenant compte des spécificités et des processus existants dans le secteur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID) Transport fluvial (ADN) Transport maritime (IMDG)

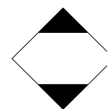
14.1. Classification nationale américaine selon le DoT (tous les produits de la gamme GB de Blaze, à l'exception du GB200)

Bien de consommation ORM-D



14.3. Classification internationale selon le DoT (tous les produits GB de Blaze, à l'exception du GB200)

UN1325, matière solide inflammable, organique, NSA (contient du méthanol gélifié), classe 4.1, groupe d'emballage II, QUANT. LIMITÉE



Polluant marin : non
Restrictions en tunnel : code E
Point éclair : 12,2 °C (53,9 °F)

14.2. La classification américaine et internationale selon le DoT pour le GB200 est supérieure à 1 kg.

UN1325, matière solide inflammable, organique, NSA (contient du méthanol gélifié), classe 4.1, groupe d'emballage II
Guide des mesures d'urgence n° 133



ADR, IMDG

Polluant marin : non
Restrictions en tunnel : code E
Point éclair : 12,2 °C (53,9 °F)

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : matières solides inflammables

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Loi américaine portant sur la modification et la ré-autorisation du Fonds spécial pour l'environnement (SARA) Les composants présents dans ce produit dans des proportions susceptibles de requérir une déclaration en vertu de cette loi (section 313) sont :
Méthanol (n° CAS 67-56-1) : 74,8 %

Réglementations fédérales américaines Éthanol 100 % vol.
Catégories de danger selon les sections 311/312 de la SARA :
Risque d'incendie
Risque différé (chronique) pour la santé
Risque immédiat (aigu) pour la santé
SARA 313 : méthanol (n° CAS 67-56-1) – 74,8 %

Informations relatives à la TSCA :
Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de l'inventaire de la TSCA.
CERCLA : le méthanol a été désigné comme substance dangereuse avec une quantité à déclarer (RQ) de 2 268 kg (5 000 lb).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Réglementations internationales Canada
Méthanol (n° CAS 67-56-1)
Figure dans la Liste intérieure des substances canadienne (LIS)
Classification selon le SIMDUT :
Catégorie B, Division 4 – Solide inflammable
Catégorie D-1B : matière toxique (effets aigus) ; Catégorie D-2B : irritant pour la peau et les yeux
Réglementations européennes
Éthanol (64-17-5)
Répertorié dans l'inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS) de la CEE (200-659-6)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : non classifié

Classification selon les directives 67/548/CEE (DSD) ou 1999/45/CE (DPD) : non classifié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/Gamme GB

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Indications relatives à la révision

FDS révisée le 13/07/2015 : ajout de l'ensemble des champs requis en vertu des règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE.

16.2. Abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR : réglementations relatives au transport de substances dangereuses en péniche par voies de navigation intérieures.

ADR/RID : accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

Numéro CAS : numéro du Chemical Abstract Service.

CERCLA : loi américaine globale d'intervention, d'indemnisation et de responsabilité environnementales.

CLP : classification, étiquetage et emballage.

DoT : ministère américain des transports.

DSD : directive sur les substances dangereuses.

DPD : directive sur les préparations dangereuses.

Numéro CE : numéro de la Commission européenne.

SGH : système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

HMIS : système d'identification des matières dangereuses (États-Unis).

IATA : association internationale du transport aérien.

Code IMDG : code maritime international des marchandises dangereuses.

NFPA : association nationale pour la protection contre l'incendie (États-Unis).

PBT : persistant, bioaccumulable et toxique.

TSCA : loi sur le contrôle des substances toxiques.

Numéro ONU : numéro des Nations unies.

vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

SIMDUT : système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada).

16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

FDS du fournisseur

16.4. Méthodes d'évaluation pour la classification des mélanges

FDS du fournisseur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
applicable à tous les contenants de méthanol gélifié
COMBUSTIBLE POUR RÉCHAUD À BASE DE MÉTHANOL GÉLIFIÉ BLAZE/*Gamme GB*

16.5. Liste des phrases R, des mentions de danger et/ou des conseils de prudence pertinent(e)s non mentionné(e)s à la rubrique 2

Phrases R :

H228 Matière solide inflammable
H301 Toxique en cas d'ingestion
H311 Toxique par contact cutané
H331 Toxique par inhalation
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes

Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et fournies conformément aux réglementations européennes et nationales applicables. Elles sont destinées à caractériser le produit afin de fournir des conseils quant aux questions de sécurité pertinentes. Toutefois, ce document n'offre aucune garantie expresse ou implicite concernant les propriétés du produit.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage ou de blessure découlant d'une utilisation anormale ou d'un manquement aux pratiques recommandées *et/ou aux procédures opératoires standard figurant sur l'emballage et le site Web.* www.blazeproducts.com